

## Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 23 juillet 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation2 p. (396r, 397v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 23 juillet 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 16/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45848>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[23 juillet 1869](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Noizet, Charles René](#)

Lieu de destinationMetz (Moselle)

# Description

Résumé Sur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin informe Noizet qu'il a expédié chez François Vaillant à Metz les appareils qu'il souhaite présenter aux experts, mais qu'il faut les transporter dans un lieu plus commode, où ils pourraient être réunis à ceux que Corneau frères montreront. Il fait remarquer qu'il ne présentera pas le calorifère de 1857, qui se trouve au centre de l'expertise. Godin souhaite que l'expertise soit contradictoire et que les frères Corneau y assistent. Il pense que les pièces du dossier sont plus convaincantes pour les experts que les appareils qui seront exposés.

## Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Corneau frères](#)
- [Vaillant, François](#)

Lieux cités [Metz \(Moselle\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise le 23 juillet 69

Mondaine et Pizet

je reçois aujourd'hui le 23 votre  
lettre datée du 21 il m'est donc  
ici impossible d'assister aux  
opérations des experts à Metz, aussi  
je ne comprends rien à votre  
dernière lettre tout ce qu'il y a de  
l'exception de votre lettre aujourd'hui  
j'ai bien les informations que j'ai  
à faire venir à Metz les experts  
Dans les établissements et les  
démonstrations que je me proposerai  
de leur donner, à Metz, je les  
ai envoies dernièrement chez M.  
François Vaillant, mais les objets  
doivent être transportés dans un  
local plus commode que les magasins  
de ce monsieur, et je vous assure  
que vous êtes près de me trouver  
bonement disposé à renier tous  
les produits que je montrerai aux  
que Metz correspondraient, car  
il ne fait pas partie de moi que  
je ne puis me charger de produire  
une collection de 1450 qui contiendrait  
la base des opérations des experts  
privés que j'aurai que je serai appris

est à ma démonstration cette  
affirmation par des faits

vous devrez comprendre combien  
mes explications aux raports seront  
incompltes si elles ne sont pas  
entrevues il serait utile que  
M. le Cornuau soit présent pour  
les apprécier et les prier qu'ils  
interviennent si possible

je pense de rest que si les  
raports consultent attentivement les  
brevets et les pièces du dossier  
que vous leur avez du remettre  
elles pourront dire, quels y trouveront  
des faits plus complets que les  
appareils ne pourront en procurer.  
Il se verrait une satisfaction qu'ils  
se soient bien penchés sur ce dossier  
avant d'agréer les procédures

toutefois leur faire au moment de  
la recherche de l'affaire et faire  
attention que j'ai besoin d'être  
prudemment à l'avance

Vous ~~avez~~ meurrez au mieux dire  
à M. le Cornuau ils vont donc  
rien prouver

agréer je vous prie  
me visitez

Eddy